



Comité Départemental de Tir à l'Arc 37
Maison des Sports de Touraine
Rue de l'aviation - Z.A. " Le Papillon " - BP 100
37210 PARÇAY-MESLAY

Réunion de bureau du 05 juin 2026

La séance débute à 19h30

Salle JM Leglise, 1^{er} étage

Secrétaire de séance : Thierry Olivier

Les participants sont :

Nom/ Prénom	Club	Présents	Excusés ou Absents
Puyjalon Jessica	Amboise	X	
Villate Annette	La Croix en Touraine	X	
Drabik Olivier	Chambray les tours	X	
Gerrand Anthony	Richelieu	X	
Gerrand Noémie	Richelieu	X	
Mazabrey Françoise	St.Avertin	X	
Durand Etienne	Tours	X	
Rivrais Bruno	Amboise	X	
Olivier Thierry	Montbazon	X	
Motteau Mireille	Montbazon	X	
Renault Philippe	Montlouis	X	
Maudoidt Mickael	Chinon	X	
Daumet Aude	Joué les Tours	X	
Hue Antonin	St.Cyr sur Loire	X	
Boissau Stéphane	Joué les Tours	X	

1, Point sur la Coupe 37 et trophée des Mixtes :

A ce jour, il n'y a pas de candidat pour l'organisation de la Coupe 37. Le calendrier est bien rempli, les clubs souhaitent garder leur concours. Après concertation entre les membres du CDTA, le club de Richelieu pourrait prendre la Coupe 37 le samedi 6 février 2027 et uniquement pour les adultes (avec la possibilité de mettre une catégorie Bare-bow).

Pour le trophée des Mixtes, le club d'Amboise confirme l'organisation le 14 mars 2027 avec la possibilité de faire le Challenge Bois le 13 mars (il faudra peut-être repenser le principe de tir ! nouvelle formule, à voir)

2, Point sur l'utilisation des tablettes et IANSEO par l'équipe technique CDTA :

Le CDTA a acquis routeur, câbles et 40 tablettes. Un premier test a eu lieu sur le concours de St. Cyr. Après une petite mise en route sur le 1^{er} départ, les tests sur le 2^{ème} départ se sont bien passés. Pendant la période de ces tests, sur les prochains concours, il faudra encore avoir les 2 feuilles de marques. Il faudra peut-être voir pour l'achat de petits tabourets afin de poser les tablettes devant les cibles.

A la rentrée de septembre, Jessica et Mickael feront des petites réunions de formations pour les clubs afin d'intégrer IANSEO sur les concours.

3, Point sur l'Assemblée Générale du Comité Régional Centre Val de Loire tir à l'arc de 2027 en Indre et Loire :

Elle aura lieu le 20 février 2027 à la Maison des Sports de Parçay-Meslay

L'amphithéâtre est réservé de 13h00 à 18h00, la salle JM Leglise (20 places) de 8h00 à 13h00 et l'espace de rencontre de 12h00 à 20h00.

Noémie se propose de voir un traiteur pour le déjeuner du Comité Régional.

Jessica lui communiquera les budgets alloués.

4, Point sur les nouvelles conditions de déclaration de concours au calendrier fédéral :

Désormais, l'inscription des compétitions par les clubs se fait sur un an glissant (à tout moment !), c'est le CRCVDLTAL qui valide, et qui veut que les arbitres soient déclarés. Pour l'instant il n'est pas possible (informatiquement pas prévu !) d'intégrer les arbitres. De plus le calendrier des arbitres n'est pas forcément finalisé (la commission arbitre va devoir anticiper cette nouvelle mesure ce qui ne sera pas chose facile pour les arbitres de se projeter des mois à l'avance !). Cette année nous avons remarqué des anomalies dans la gestion du calendrier des concours (exemple de 3 concours le même week-end !). Les membres du bureau ont décidé de remettre en place (ce qui se faisait auparavant) une réunion spécifique qui se tiendrait en janvier avec tous les clubs pour établir un calendrier sur les saisons estivale et hivernale. Les clubs absents ne seraient pas prioritaires, les membres du bureau souhaitant donner l'aval du CDTA 37 au Comité Régional pour la validation des concours.

5, Point sur les commissions :

Commission jeunes ; Jessica souligne les bons résultats des jeunes sur le tir en salle régional et remarque aussi une diversification des clubs sur le tir départemental. Toujours est-il qu'il y a peu de jeunes sur les concours salles et extérieurs.

Commission parcours ; La journée découverte à La Croix en Touraine s'est très bien déroulée, Stéphane propose de monter d'un cran en proposant des distances plus longues sur un stage qui pourrait se dérouler en septembre ou octobre.

Commission cibles ; elle se réunit le 18 juin, étude de tir différent etc... Concernant le TAE départemental de St. Cyr, sur la bonne remarque de Noémie, il est précisé que l'archer doit se positionner sur un seul tir départemental, National ou International. Jessica précise avoir été sollicitée pour rencontrer US Tours concernant leurs besoins pour le concours Lancaster.

6, Objectifs actions CDTA 37 2026-2027 :

Il serait bien que le Comité propose de nouvelles initiatives, sachant que 2026 est consacré aux tablettes. Bruno propose de relancer les CPS départementaux (jeunes ou / et adultes). Trouver des idées pour la rentrée de septembre !

7, Divers :

Acquisition de feux chronotirs avec une aide spécifique du CDTA 37, voir annexe 1 décision. Quatre clubs sont intéressés et s'engagent à payer leur commande. Les clubs devront donner leur date de souhait de facturation auprès de la Présidente en fonction des dates de leur arrêté comptable-

Les quatre clubs sont Richelieu, St Cyr, Montbazou, Loches et La Croix en Touraine ensemble.

Les cotisations pour la saison prochaine sont à jour, voir en annexe 2

Jessica a reçu une demande concernant une formation par le CDOS sur les VSS. Pour info, les dirigeants de tous les clubs FFTA auront une formation gratuite dispensée par la Fédération.

L'Assemblée Générale du CDTA 37 est fixée au vendredi 9 Octobre 2026 à la Maison des Sports à 19h30.

Fin de réunion 22h30.

Prochaine réunion : Vendredi 25 septembre 2026 à 19h30, Maison des sports.



Comité Départemental de Tir à l'Arc 37
Maison des Sports de Touraine
Rue de l'aviation – Z.A. “ Le Papillon ” - BP 100
37210 PARÇAY-MESLAY

Aide financières et Procédures d'obtention

Organisateur Coupe 37

L'organisateur de la Coupe 37 peut bénéficier d'une aide financière d'un montant forfaitaire de 200 € sous réserve de respecter la procédure de demande qui suit.

Une fois la Coupe 37 passée, le club organisateur doit faire une facture du montant de l'aide financière au CDTA pour « Organisation Coupe 37 » et l'envoyer au trésorier du CDTA. Toute demande effectuée après le 31 août (c'est-à-dire en dehors de la saison de la Coupe 37) ne sera pas traitée. L'aide doit être demandée pendant la saison sportive en cours.

De plus, au-delà de cette aide forfaitaire, le CDTA fournira à l'organisateur les médailles et coupes de cette compétition. Elles seront achetées directement par le CDTA.

Décision votée en Comité Directeur le 27/09/2013
Revalorisation du montant le 01/10/2021

Organisateur Championnat Départemental

Le CDTA fournira à l'organisateur de chaque championnat départemental les médailles et/ou coupes dont il aura besoin.

Pour le Championnat Départemental Salle et Championnat Départemental FITA qui se déroulent avec des phases finales, le CDTA a voté une aide financière d'un montant forfaitaire de 200 € sous réserve de respecter la procédure de demande qui suit.

Une fois le Championnat Départemental passé, le club organisateur doit faire une facture du montant de l'aide financière au CDTA pour « Organisation Championnat Départemental Salle ou FITA » et l'envoyer au trésorier du CDTA. Toute demande effectuée après le 31 août (c'est-à-dire en dehors de la saison du Championnat Départemental) ne sera pas traitée. L'aide doit être demandée pendant la saison sportive en cours.

Décision votée en Comité Directeur le 27/09/2013
Revalorisation du montant le 01/10/2021

Aide stage Jeunes – Comité Régional

Chaque jeune qui effectue l'un des stages organisés par le Comité Régional pourra bénéficier d'une aide de 50 € par saison sportive sous réserve de respecter la procédure de demande qui suit.

Cette aide devra être demandée par le club dans lequel le jeune est licencié. Dans le cas où le club a plusieurs jeunes d'inscrits au stage, une demande globale devra être effectuée sur chaque stage. La demande devra préciser le nom du ou des jeune(s), l'adresse complète pour l'envoi du chèque, le nom du bénéficiaire pour l'ordre du chèque ainsi que l'attestation de stage.

Si le club aide financièrement le ou les jeune(s) alors le club sera le bénéficiaire du chèque, dans le cas contraire le jeune ou son représentant légal sera le bénéficiaire.

Décision votée en Comité Directeur le 27/09/2013

Aide à l'acquisition de matériel pour l'organisation de concours sélectif

Depuis le 15/12/2012, nous avons un problème de gestion de la ciblerie et nous cherchions une solution. Pour pouvoir à terme, se débarrasser de notre ciblerie. Après plusieurs mois de réflexion, nous avons décidé d'aider les clubs à s'équiper.

Le montant maximal de cette aide sera de 1 000 € et devra représenter au minimum 40% de la demande soit pour obtenir 1 000 € il faudra dépenser au minimum 2 500 €.

Pour obtenir cette aide, plusieurs conditions devront être remplies. Tout d'abord, le club devra faire une demande avec des justificatifs (devis ou factures de la saison en cours).

Ensuite, le club pourra effectuer une demande seulement s'il s'agit de la constitution d'une ciblerie de concours (sont exclus : les murs de tirs, les compléments de ciblerie, les réparations de ciblerie).

Régulation : Tout club ne pourra faire qu'une demande d'aide à l'acquisition de matériels par olympiade et chaque club ne pourra demander qu'une aide par type de ciblerie. On distingue 3 types de ciblerie : Anglaises (Cibles paille ou mousse et trépieds) ; Campagne (Ciblerie et supports) ; 3D.

Un club ne pourra donc s'équiper que d'un type de ciblerie par olympiade bénéficiant d'une aide.

Si tous les critères demandés sont respectés alors l'aide sera accordée et versée lors de la réception des copies de factures payées.

Décision votée le 15/12/2012 et rédigée dans le CR du 17/06/2016

Aide à l'achat de feux Chronotir

Les chronotirs du CDTA 37 se sont dégradés au fil du temps en passant dans plusieurs clubs, par plusieurs intermédiaires.

Lors de la réunion de bureau CDTA 37 du 23 mars 2026, les membres ont décidé d'allouer une aide financière pour les clubs dépourvus de Chronotirs qui seraient demandeurs. Conscient de l'augmentation de ce matériel depuis ces dernières années et de la difficulté de trésorerie des clubs, cette aide exceptionnelle serait de 40 % de l'achat.

Par exemple, pour 3000 euros d'achat, le CDTA participerait à hauteur de 1200 Euros. Les clubs qui solliciteraient cette aide n'auraient pas droit à une autre aide (matériel ciblerie) pendant cette olympiade 2024/2028.

Durée de la proposition de CDTA jusqu'à juin 2027.

Le 27 mars 2026 votée le 5 juin 2026

Organisateur Championnat de France

L'organisateur d'un Championnat de France peut bénéficier d'une aide financière d'un montant forfaitaire de 300 € sous réserve de respecter la procédure de demande qui suit.

Une fois l'attribution du Championnat de France connue, le club organisateur doit faire une facture du montant de l'aide financière au CDTA pour « Organisation Championnat de France » et l'envoyer au trésorier du CDTA. Toute demande effectuée après le 31 août (c'est-à-dire en dehors de la saison du Championnat de France) ne sera pas traitée. L'aide doit être demandée pendant la saison sportive en cours.

Décision votée le 23/03/2012

Dédommagement frais d'arbitrage Championnat de France

Les arbitres peuvent s'ils le désirent arbitrer des championnats de France qu'il soit ou non organisé dans notre département. Pour les aider et les dédommager de leur frais, le CDTA a décidé de leur accordé 50 € forfaitaire par participation à un championnat de France.

Pour pouvoir bénéficier de ce dédommagement, l'arbitre devra envoyée au trésorier du CDTA, une note de frais de 50 € pendant la saison sportive en cours c'est-à-dire avant le 31 août.

Décision votée le 27/09/2013

Formation Entraîneur

Pour inciter les archers et les clubs à former des entraîneurs, il est décidé de leur accorder une aide de 100 € par entraîneur à la fin de leur formation.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, le club où l'entraîneur est licencié devra faire la demande au trésorier du CDTA pendant la saison sportive en cours c'est-à-dire avant le 31 août en joignant un justificatif du diplôme ou une attestation de présence à l'examen s'il n'a pas obtenu son diplôme. En cas d'échec, l'aide sera accordée mais ne pourra être redemandée une seconde fois.

Décision votée le 04/07/2014

Inscription Target ou Arrow-Head

Pour essayer d'augmenter la fréquentation des championnats départementaux FITA, Salle et Campagne. Nous décidons que le club organisateur devra les inscrire Target/Arrow-Head. Le coût de cette inscription sera pris en charge par le CDTA.

Décision votée le 12/06/2015



CDTA 37

Tableau des cotisations pour l'année 2026 / 2027

	FFTA	CRCVL	CDTA 37	TOTAL
U11	19,00 €	18,00 €	5,00 €	42,00 €
Jeune	28,00 €	18,00 €	7,00 €	53,00 €
Ad.sans pratique	29,00 €	24,00 €	4,00 €	57,00 €
Ad.pratique club	38,00 €	24,00 €	8,00 €	70,00 €
Ad.pratique compét.	46,00 €	24,00 €	8,00 €	78,00 €
Handi FFSA	16,00 €	2,00 €	2,00 €	20,00 €
FFSU	16,00 €	2,00 €	2,00 €	20,00 €
UNSS	16,00 €	2,00 €	2,00 €	20,00 €
Découverte	17,00 €	3,00 €	2,00 €	22,00 €